**Etudier au Japon**

**Bourse du gouvernement du Japon (Monbukagakusho : MEXT) pour l'année fiscale 2014**

**"Teacher-Training Students "**

1. **Programmes d'études proposés**

Cette bourse est proposée aux étudiants étrangers qui souhaitent mener des recherches en science de l'éducation dans des universités japonaises.

Le programme d'études doit être choisi parmi ceux proposés par les différentes universités dans "COURSE GUIDE FOR TEACHER TRAINING STUDENTS" qui sera disponible ultérieurement.

Le programme d'études doit être choisi parmi ceux proposés par les différentes universités dans "GUIDEBOOK OF TEACHER TRAINING PROGRAM" consultable sur le site web du MEXT.

Ces informations mises à jour pour la bourse de l'année fiscale 2014 seront publiées dans les prochains jours à l'adresse suivante :  
<http://www.mext.go.jp/a_menu/koutou/ryugaku/boshu/1329197.htm> (en anglais)  
Pour remplir le formulaire de demande de candidature, il faudra attendre la publication des informations mises à jour pour l'année fiscale 2014.

1. **Durée de la bourse**

La durée de la bourse correspond à la durée nécessaire pour accomplir le programme d'études de l'université où le boursier poursuit ses études, et ce à l'intérieur de la période d'octobre 2014 à mars 2016 (la prolongation de la bourse n'est pas autorisée).

1. **Frais couverts par la bourse**

La bourse couvre :

* (1) Les dépenses habituelles quotidiennes sous forme d'une allocation mensuelle :   
  Le montant de cette bourse pour l'année fiscale 2014 n'a pas encore été fixé. Ce montant peut varier d'une année fiscale à une autre.  
  A titre d'exemple, pour l'année fiscale 2013 (avril 2013 - mars 2014), le montant de cette allocation a été de 143.000 yens par mois.   
  En cas d'absence prolongée aux cours de l'université, l'allocation ne sera pas payée.
* (2) Les frais de voyage :  
  - Un billet d'avion aller de São Tomé vers le Japon au début de la période de la bourse  
  - Un billet d'avion retour du Japon vers São Tomé à la fin de la période de la bourse
* (3) Les frais de scolarité : les frais d'examens d'entrée, d'inscription et de cours.

Pour de plus amples informations, consulter la brochure explicative ["Japanese Government (Monbukagakusho:MEXT) Scholarship For 2014 (Teacher Training Students)"](http://www.ma.emb-japan.go.jp/francais/bourse/teacher_training.htm#booklet) téléchargeable au paragraphe 8 ci-dessous.

* 1. **Procédures de sélection des candidats**

La présélection des candidats qui seront proposés au MEXT s'organise en trois étapes ci-dessous au niveau de l'Ambassade :

* (1) examen sur dossier (pour inscription au concours)
* (2) examen écrit pour ceux dont le dossier a été accepté   
  (la date de l'examen sera communiquée aux intéressés ultérieurement)
* (3) entretien pour ceux qui ont réussi l'écrit

Les dossiers des candidats ainsi présélectionnés au niveau de l'Ambassade seront envoyés au MEXT pour une sélection finale.

**5. Conditions de soumission de dossier**

* - être de nationalité santoméenne ;
* - être né(e) après le 2 avril 1979 (y compris le 2 avril) ;
* - être titulaire d'une licence universitaire ou d'un diplôme équivalent ou être diplômé(e) d'une école de formation d'enseignants ;
* - être actuellement enseignant(e) à São Tomé et Principe dans une école de l'enseignement primaire ou secondaire, ou dans une école de formation d'enseignants ;
* - avoir une expérience professionnelle de 5 ans ou plus au total en tant qu'enseignant(e) à la date du 1er avril 2014 (les personnes qui sont actuellement enseignant(e)s d'université ne peuvent pas soumettre leur candidature) ;
* - avoir la volonté d'apprendre la langue japonaise et de recevoir des conseils de recherche en japonais, avoir la capacité de mener des recherches en japonais et de s'adapter à la vie au Japon ;
* - être en bonne santé physique et morale pour suivre les cours dans une université ;
* - envoyer les pièces demandées au paragraphe 7 ci-dessous.

Pour de plus amples informations, consulter et bien lire la brochure explicative ["Japanese Government (Monbukagakusho:MEXT) Scholarship For 2014 (Teacher Training Students)"](http://www.ma.emb-japan.go.jp/francais/bourse/formulaire/teacher_en.pdf) téléchargeable au paragraphe 8 ci-dessous.

**6. Matières d'examen à l'écrit**

2 matières : anglais et japonais

* - L'épreuves de la langue anglaise dure 60 minutes, l'épreuve de la langue japonaise dure 2 heures.
* - L'épreuve de la langue japonaise est obligatoire pour tous les candidats même pour ceux qui n'ont jamais étudié cette langue. Les résultats de cette épreuve serviront notamment de référence pour les cours de l'apprentissage de la langue japonaise que les candidats définitivement sélectionnés commenceront une fois arrivés au Japon.   
  La durée de cette épreuve a été portée à 2 heures pour une évaluation plus précise et plus détaillée afin de s'assurer d'une meilleure orientation de cours de japonais qui seront suivis au Japon par les boursiers.
* - Les candidats doivent avoir un niveau suffisant d'anglais pour pouvoir passer l'épreuve écrite et l'entretien avec les responsables.

**7. Pièces demandées pour le dossier de candidature**

Le dossier de candidature doit comprendre les documents suivants :

* + - nombre d'années d'expérience professionnelle dans l'enseignement
* (2) Formulaire "Application For Japanese Government (Monbukagakusho:MEXT) Scholarship - Teacher Training Students for 2014" et "Placement Preference Application Form"  
  en 1 exemplaire dûment remplis en japonais ou en anglais et en caractères d'imprimerie  
  [Aller au (2) Teacher Training Students télécharger le formulaire et la brochure explicative](http://www.ma.emb-japan.go.jp/francais/bourse/teacher_training.htm#download)
* (3) Photos d'identité au format 4,5cm x 3,5cm (tête non couverte) prises dans les 6 derniers mois, avec nom et nationalité au dos, à coller à l'endroit indiqué sur chacun des formulaires, 1 pour "Application For Japanese Government (Monbukagakusho:MEXT) Scholarship - Teacher Training Students for 2014" et 1 pour "Placement Preference Application Form" (2)
* (4) Relevés de notes pour chaque année universitaire obtenus dans le dernier établissement universitaire ou scolaire fréquenté, originaux ou photocopies légalisées
* (5) Certificat du diplôme de fin d'études du dernier établissement universitaire ou scolaire fréquenté (Certificat du diplôme universitaire pour ceux qui ont étudié dans une université, ou certificat du diplôme de fin d'études pour ceux qui ont étudié dans une école de formation d'enseignants)
* (6) Une lettre de recommandation rédigée par le chef de l'établissement où le candidat est enseignant, de préférence en anglais ou, à défaut en français, tapée ou écrite en caractères d'imprimerie (format libre).
* (7) Certificat de travail émis par l'établissement où le candidat enseigne

(le certificat médical sera demandé ultérieurement, après l'examen écrit et l'entretien.)

Les dossiers d'inscription au concours doivent être envoyés à l'Ambassade du Japon avant le mardi 11 mars 2014, le cachet de la poste faisant foi, à l'adresse ci-dessous. Les dossiers peuvent aussi être directement déposés à l'Ambassade avant la même date. L'envoi par e-mail ne sera pas accepté.

Pour de plus amples informations, veuillez consulter la brochure explicative.